

Prêt familial pour un achat immobilier

Par **Pomdamour**, le 19/01/2019 à 13:43

Bonjour, mon mari et moi avons comme projet l'achat d'un appartement pour y loger ma mère, nous avons pensé acheter en nue propriété, ma mère a 65 ans et serait donc usufruitière à 40%. Le problème est qu'elle n'a pas les 40% d'apport. Nous souhaitons donc lui faire un prêt pour combler ce qui lui manque. Est ce possible? Est ce qu'il y a un montant maxi ou mini? Devons nous passer devant le notaire pour une reconnaissance de dette?

Merci pour votre aide